Consommation de gazoline.—Toutes les provinces exigent que les ventes au détail de gazoline soient déclarées et une taxe est imposée sur toute la gazoline consommée par les véhicules-automobiles en usage sur les grands chemins et les rues et aussi sur toute gazoline consommée dans un nombre toujours croissant d'autres fins. La gazoline imposable est, cependant, dans une large mesure consommée par les véhicules-automobiles et indique de façon générale l'augmentation ou la diminution de la circulation des véhicules automobiles. Les ventes nettes sont les différences entre les ventes totales ou brutes déclarées et les quantités sur lesquelles la taxe est remboursée en tout ou en partie, ou sur lesquelles la taxe n'est pas imposée au moment de la vente.

40.—Ventes de gazoline au Canada, par provinces, années civiles 1930-34.

Province.	1930.	1931,	1932.	1933.	1934.
	gall.	gall.	gall.	gall.	gall.
Ile du Prince-Edouard. Nouvelle-Ecosse. Nouveau-Brunswick. Québec Ontario. Manitoba. Saskatchewan Alberta. Colombie Britannique.	2,817,052 19,367,349 16,195,481 88,849,323 243,267,123 36,353,462 76,630,024 51,676,343 47,182,784	3,021,691 21,189,937 16,027,155 97,608,511 250,415,880 30,307,724 49,449,699 43,478,465 45,369,473	2,692,351 19,021,209 13,671,394 91,128,040 233,945,231 26,185,160 33,635,929 41,300,236 39,458,159	2,518,812 18,634,875 12,574,097 87,077,418 228,415,717 24,895,531 31,837,173 40,323,781 38,689,475	2,639,856 20,003,083 13,640,325 93,511,483 252,976,407 27,694,263 36,784,519 45,194,297 42,337,785
Totaux, ventes brutes	582,338,941	556,868,535	501,037,709	484,966,879	534,782,018
Remboursements	121,301,434	93,570,169	60, 202, 295	61,117,794	55,649,048
Totaux, ventes nettes	461,037,507	463,298,366	440,835,414	423,849,085	479,132,970

Accidents d'automobile.—Les conducteurs d'automobiles sont enjoints de faire rapport des accidents mais des statistiques compréhensives ne sont pas colligibles dans toutes les provinces. La branche des statistiques vitales du Bureau Fédéral de la Statistique compile les statistiques des mortalités dues aux accidents d'automobile et celles-ci sont indiquées au tableau 41. Une comparaison directe de telles statistiques entre les provinces n'a pas beaucoup de valeur à cause des différences dans la superficie, la population, la densité du trafic, etc., mais afin de placer les provinces sur une même base le nombre moyen de morts par 10,000 automobiles enregistrés a aussi été disposé au tableau. Quoique ce moyen place les données sur une meilleure base que les chiffres absolus, il ne reflète pas les inégalités dans la densité du trafic, les différences de climat, de routes, de voitures de tourisme, etc., qui sont tous des facteurs dans les accidents.

Le tableau 42 indique le nombre de personnes tuées et blessées dans des accidents d'automobile tels que déclarés par les branches des véhicules-automobiles des gouvernements provinciaux. Il est possible que des personnes déclarées blessées par les autorités provinciales soient par la suite mortes de leurs blessures et soient incluses dans les mortalités des statistiques vitales au tableau 41; de même des accidents peuvent arriver tard en décembre et les morts attribués à décembre par les autorités provinciales et à janvier de l'année suivante dans les statistiques vitales. Conséquemment les données ne correspondent pas. L'Alberta n'a fait aucun rapport d'accidents.